



# RENTREE de SEPTEMBRE 2024

## MODALITÉS D'INSCRIPTIONS DANS LES DIFFÉRENTS SERVICES

**Votre enfant est inscrit à l'école des Vignes de Distré, si vous voulez utiliser les services partenaires de l'école, vous devez faire toutes vos démarches impérativement avant le 31 juillet 2024.**

**Après cette date, les inscriptions se feront en fonction des places disponibles, vous risquez de ne pas être prioritaire.**

- **CANTINE SCOLAIRE** vous devez compléter et signer toutes les rubriques de la feuille qui a été envoyée par courriel et la rapporter complètement signée et remplie, à la Mairie ou venir faire l'inscription directement auprès du secrétariat.

**En l'absence de cette feuille d'inscription, votre enfant ne pourra pas manger à la cantine.**

- **GARDERIE 1.2.3. SOLEIL** vous devez compléter la feuille d'inscription et la fiche sanitaire qui vous ont été envoyées par courriel et les rapporter auprès du secrétariat de la Mairie ou des animatrices.

**Pour une nouvelle inscription, venez en Mairie.**

**En l'absence de ces deux feuilles (inscription et sanitaire), votre enfant ne pourra pas être accueilli la Garderie Périscolaire.**

- **ACCUEIL COMMUNAL DU MERCREDI** vous devez compléter la feuille d'inscription et la fiche sanitaire qui vous ont été envoyées par courriel et les rapporter auprès du secrétariat de la Mairie ou des animatrices.

**Pour une nouvelle inscription, venez en Mairie.**

**En l'absence de ces deux feuilles (inscription et sanitaire), votre enfant ne pourra pas être accueilli.**

- **CAR SCOLAIRE** pour prendre le bus scolaire, vous devez inscrire votre enfant auprès du site **Ogalo**. Vous complèterez votre dossier en ligne sur leur site internet. Faites-le **avant le 15 juillet** pour bénéficier d'un tarif préférentiel. Après cette date, une majoration de 10% sera appliquée au tarif de l'abonnement et les inscriptions se feront en fonction des places disponibles.

+ d'infos sur <https://ogalo-saumurvalde Loire.fr/transports-scolaires/>

**Avant la rentrée, pensez à informer la Mairie si vous avez inscrit votre enfant au bus scolaire.**

**Vous pouvez aussi télécharger tous ces documents sur le site de la Mairie dans la rubrique ECOLE**

**Une version « pdf remplissable » de ces feuilles d'inscription vous est proposée, sur notre site.**